

Procès-Verbal D'installation 1.^{er} Juillet 1848-

M. Roux
Cure

Le six huit cent quarante huit et le premier
juillet, devant nous soussignés Membres Du Bureau
Des Marguilliers De la Paroisse De Meymans, convoqués
extraordinairement, et réunis en séance, s'est présenté
Monsieur l'abbé Roux qui après nous avoir
annoncé sa nomination à la sacristie De
Meymans, nous a exhibé la commission, signée
par Monseigneur l'Evêque De Valence, et scellée
Du Sceau De l'Evêché, ayant reconnu que cette
nomination, est revêtue De toutes les formalités
requises, et que Dès lors Monsieur l'abbé Roux
est légitimement envoyé pour exercer les fonctions
ecclésiastiques Dans cette paroisse, nous avons
Dressé le présent procès-verbal De prise De
possession et lui en avons Delivré une Double
expédition.

Fait et Dressé en séance à Meymans
le premier juillet 1848. M. Roux ³ p^{re}

Père ³ Guin

vicaire

M. Roux ³

Cure

Inventaire Du Mobilier De l'Eglise De Meymans -
 Diocèse de Valence. 1^{re} feuille 1848. fait par M^r. Roux Curé

1 ^o	<u>Vases sacrés</u>	
	ostensoir, Pa gloire seule est en argent	1
	Calice en vermeil Donné à la paroisse par M ^r . M ^r . Mars	1
	Calice en argent	1
	Ciboire en argent	1
	Porte-Dieu en argent	1
	Vases pour les S ^{ts} Huiles en argent	2

	<u>Chandeliers.</u>	
	Chandeliers en métal vernis	16
	Croix d'accompagnement	2
	Chandeliers argentés	6
	Croix d'accompagnement	1
	Petits Chandeliers en métal.	2
	Chandeliers en bois doré	6
	Croix Des processions argentées	1
	Croix pour les enterrements, vieux cuivre	1
	Christ en bois pour les processions	1
	Crucifix	1

	<u>Linges</u>	
	Ornements complets de diverses couleurs propres	7
	Ornements <i>if if</i> en médiocre et mauvais état	2
##	Chapes y compris la noire	4
	Echarpes 1 rouge et 1 blanche	2
	Dais en mauvais état	1
	Cubes en toile	4
	Amicts	9
	Corporaux	3
	Purificatoires	10

ornements interdits - 2 -

Manuterges		14
Surplis	(un en très mauvais état.)	3
Cordeons	(en soie 2) (en coton 1)	3
Bourse	pour le St. Viatique (en très mauvais état.)	1
Wappes d'autel		12
Wappes de communion		2
Ringes tenant lieu de robe baptismale		1
Tours d'autel		19
Couvre autel		10
Bannière	propre	1
Bannière	en mauvais état (disparue -)	1
Bâles		7
Étoles Pastorales	(noire 1) (rouge et violette 1)	2
Exposition	pour le St. Sacrement.	1
<u>Fleurs</u>		
Globes à fleurs (cinq)	dont trois cadés, et deux bons	5
Plusieurs garnitures de bouquets à fleurs		
Couronne	pour le St. Sacrement	1
<u>Livres liturgiques</u>		
Missels	viennois (deux gros) (un pour les morts)	3
Missels	Romains (deux gros) (un pour les morts)	3
Graduel	pour le Lutrin viennois	1
Antiphonaires	is viennois	1
Graduel	is-12. viennois	1
Despérans	is	2
Hymnes notés	is	2
Cantus	is	1
Rituels	(un rituel Romain) (un viennois)	2
Livres des Évangiles	(anciennes éditions)	1
Paroissien des écoles	viennois	1

Objets Divers

Tablcaux dans l'Eglise trois déchirés et à réparer	9
Cadres de catalogues	2
Carton-D'autel avec cadres dorés, (2 garnitures)	6
Cuvette pour l'eau baptismale en cuivre	1
Reliquaires en cuivre doré	3
Pièces sacrées	3
Burettes en verre et un basting en fayence	2
Chochettes, (deux d'autel) (une pour le St. Viatique)	3
Lampes	3
Crucifix	1
Bénédictionnaire	2
Cachet Paroissial.	1

- ainsi dressé et soussigné par les Membres de la fabrique
le 1^{er} Juillet 1848. M. Noux, vicar

Pièrre fils curé messire

(1) - un Reliquaire en bois dur, renfermant les reliques de St. Etienne & St. Chastel
de l'abbaye de Saint-Omer.

1849
1^{er} Avril.
Conseil

L'an mil-huit cent quarante neuf. & le quinze avril
Dimanche de quinquagesime. à l'issue de Vêpres, les Membres
du Conseil de la Fabrique des Messieurs se sont réunis
dans le Presbytère, lieu ordinaire de leurs séances, étaient
présents, M. M. Pièrre, Granier, Vial, Noux
Curé:

3

Après avoir reçu la Démission de membre du conseil
de M. Maurice Lombard, on a procédé par la voie du
scrutin à la nomination de son remplaçant et a été nommé
à la majorité des voix M. Maurice Chaboin qui
a accepté: et après lecture faite a signé.

La séance tenante le Conseil de la Fabrique réunie, a poursuivi

unanimement prouvé à l'élection De Son Président, et De
son Secrétaire, et ont été élus à l'unanimité savoir:
M^r Fiore Président; Roux Curé; Secrétaire: - - -
- - - - - lesquels ayant accepté ont signé.

Coujours séance tenue le conseil approuvé au remplacement
d'un membre sortant Du Bureau Des marguilliers, et a été
élu M^r Roux Curé. lequel a accepté, après
qu'il tous les Membres présents sus-nommés ont signé
la présente. ~~Pierre~~ ~~Vial~~ Grenier
Chalvin N. Roux Curé

1849
1^{er} avril
Bureau

L'an mil huit cent quarante neuf & le quinze avril le
Bureau De la Fabrique De Meymans légalement
réuni en séance ordinaire & unanimement prouvé, conformé-
ment à l'art. 19 Du Décret Du 30 ~~pt~~ 1809, à
l'élection Annuelle, De ses Dignitaires, et ont été élus
M^r Jean Vial Président, M^r J^e Grenier, Trésorier
M^r Roux Curé Secrétaire. ~~Pierre~~ Vial
Grenier N. Roux Curé

1849
1^{er} juillet

L'an mil huit cent quarante neuf & le premier Dimanche
De juillet prochain, les Membres Du conseil de la
Fabrique De Meymans se sont réunis au Presbytère
lien ordinaire de leurs séances: étaient présents M^r.
M^r Grenier M^r Nespier, M^r Chalvin, et M^r le Curé
Ayant à remplacer M^r Jean Vial père
président Du Bureau, décidé dans le courant Du
trimestre passé, on approuvé par l'avis Unanime

à la nomination de son remplaçant et a été nommé
à la majorité de voix M. Jean Viel fils -
qui a accepté et après lecture faite a signé.

Jean Viel Greffier Messier Chaloin

M. Roux Curé

1890

7 avril.

Conseil.

N
L'assemblée consistant cinquante & le 7 avril, Dimanche de
quasimodo à l'église De Nijves, les Membres Du conseil De la
Fabrique De Meymann se sont réunis Dans la Paroisse
leur ordinaire De leurs séances, étaient présents M. M.
Fière, Grenier, Messier, Viel Roux Curé

Le Conseil a successivement procédé à l'élection
son Président, et De son secrétaire et ont été élus à l'unanimité
savoir. Monsieur Fière Président, M^r Roux secrétaire

lesquels ayant accepté ont signé.

Toujours séance tenante le conseil a procédé au
remplacement de M^r Grenier membre sortant Du bureau
Des Marguilliers, et a été élu M^r Grenier

Ensuite les doreurs, au fermement à l'article 19 Du
Décret De 1869 à nommé les dignitaires, par la voie De
l'élection et ont été élus M^r Viel Président, M^r Grenier
Trésorier & Roux Curé qui ont accepté et signé.

Meymann le 7 avril 1890

Jean Viel fils Greffier

Messier Grenier

M. Roux Curé

Meymann

1891

27 avril,

Renouvellement

Renouvellement triennal De Deux Membres Du

Conseil. Décret Du 30 7^{me} 1869

Le Conseil De Quasimodo, à l'Église De Vignos, les Membres Du conseil De

Deux Membres la Fabrique De Megnans se sont réunis Dans le Presbytère

lieu ordinaire de leurs séances, étaient présents, Messieurs.

Fière président, Gravier Trésorier, Jean Vial &

Pauv Curé

Le Conseil a successivement procédé à la nomination De

Deux fabriciens, en remplacement De M^r. Jean Vial, aîné;

& De M^r. Maurice Chaloin, qui, en 1849, ayant pris bien

& plus, savoir, M^r. Vial fils, De M^r. Vial père Décédé, &

M^r. Chaloin, De M^r. Lombard Maurice D'origine française;

ont cessé d'exercer leurs fonctions Depuis 1849, époque

De l'obtention de ceux qui les ont remplacés. Et ont été élus

à l'unanimité, M^r. Jean Vial & M^r. Victor Lombard

qui ont accepté & signé.

Le Conseil a ensuite procédé à l'élection De son Président

& De son Secrétaire, & ont été élus à l'unanimité M. M.

Fière Président & Pauv Curé Secrétaire.

Dignitaires Du

Bureau

avril 27 - 1891

Ensuite le bureau suivant l'art. 19 Du Décret De 1869 a nommé

les Dignitaires par la voie Du scrutin & ont été élus, M^r. Vial,

Gravier & Pauv Curé

Trésorier

Secrétaire

Victor Lombard

Trésorier

1892

Bureau

L'an mil huit cent cinquante Deux & le dix huit avril

Dimanche De quasimodo, à l'Église De Vignos, les Membres

Du conseil De la Fabrique De Megnans se sont réunis

Dans l'une Des salles Du Presbytère lieu ordinaire de leurs

séances; étaient présents M. M. Fière, Gravier, Messieurs

Vial, Lombard, & Pauv Curé - &

3

Le Conseil a successivement procédé à l'élection de son
président & de son secrétaire, et ont été élus M.
Fière, Père Président et M^r. Roux secrétaire
lesquels ont accepté & signé -

Bureau

Ensuite le Bureau suivant l'article 19 Du Règlement
de 1809 a nommé ses dignitaires par la voie du
scrutin et ont été élus M. M. Guil Président,
M^r. Grenier Trésorier, & Roux curé secrétaire. lesquels
ont accepté & signé les deux élections ci-dessus
mentionnées.

Guil Guillemin Grenier Grenier
Lombard M^r. Roux

Visite Episcopale 1883.

Visite Ep.
1883

Le huit cent cinquante-trois & le huit Mars
Monsieur - partant ailleurs sur le lieu des comptes -

1883

Conseil,

Le huit cent cinquante-trois & le trois
Avril, dimanche de quinquagésime, à l'issue de Vêpres
les Membres du Conseil de la Fabrique de la
paroisse de Meymann se sont réunis dans une
des salles du Presbytère, lieu ordinaire de leurs
séances étoient présents, M^r. M^r. Fière, Grenier
Fial, Lombard

Le Conseil a successivement procédé à l'élection
de son président & de son secrétaire, et ont été élus
par la voie du scrutin, savoir: M^r. Fière - Président,
& M^r. Roux curé secrétaire, lesquels ont accepté & signé.

Bureau

Ensuite le Bureau, suivant l'article 19 Du Règlement

1809

1809 a nommé ses Dignitaires par la voie Du scrutin & ont été élus, M^r, M^r, Vial président, Grenier, trésorier & Roux curé Secrétaire, lesquels ont accepté & signé les Dites élections ci dessus mentionnées.

Grenier Pierre fils messie, Jean Vial & Lombard

M. Roux curé

1814

Passé mil huit cent cinquante quatre le vingt trois avril

23 avril
Renouvellement
travail de
Membres sortant

Dimanche de quinquagésime à l'église de Vepres, les Membres du conseil de la Fabrique de Meymeur se sont réunis dans le presbytère bien ordinaire de leurs communes étaient présents Messieurs Fiére, Grenier, Messier, Vial, Lombard & Roux curé

Après avoir arrêté les comptes de l'exercice de mil huit cent cinquante trois; au formement au décret du 30 Septembre 1809 le conseil a successivement procédé à la nomination de trois membres en remplacement de M^{rs} Pierre Fiére, Joseph Grenier, & Baptiste Messier exerçant les fonctions de Fabriciens depuis 1848, & ont été élus par la voie Du scrutin M^{rs} Fiére, Grenier & Messier, qui ont accepté & signé

Pierre fils Grenier messie
Jean Vial & Lombard

1814

Dignitaires de
conseil

Le conseil, séance tenante a ensuite procédé par la même voie, à l'élection de son président & de son secrétaire, & ont été élus M^{rs} Fiére président & Roux curé Secrétaire qui ont accepté & signé.

1814

Bureau

Coujours séance tenante, suivant l'art. 19 du décret de 1809 le Bureau a nommé ses Dignitaires par la voie Du scrutin, & ont été élus, M^r Vial président, M^r Grenier, trésorier, & M^r Roux curé secrétaire qui ont accepté & signé les trois élections ci dessus mentionnées.

Pierre fils Grenier messie
Jean Vial & Lombard

1850

Bureau.

Le an mil huit cent cinquante cinq & le quinze avril, Dimanche
de quinquagésime, à l'issue de Vêpres les membres de la fabrique
de la paroisse de Mayenne, se sont réunis dans une des
salles du presbytère lieu ordinaire de leurs séances,
étoient présents, M. M. Fiéret, Vial, Lombard, &
Roux Curé

H

Conseil

Le conseil après les comptes réglés, a successivement
procédé à l'élection de son président & de son secrétaire
et ont été élus par la voie du scrutin, savoir, M.
Fiéret. Président, et M. Roux curé secrétaire
lesquels ont accepté et signé.

Bureau

Ensuite le Bureau suivant l'art. 109 du Décret de
1809 a nommé ses Dignitaires par la voie du scrutin,
et ont été élus M. M. Vial - Président, Grenier
Trésorier & Roux curé secrétaire, lesquels ont accepté et
signé les deux élections ci-dessus mentionnées -

19 avril 1850. - *M. Fiéret* *M. Roux*

M. Vial

1856

Conseil -

H

Bureau

Le an mil huit cent cinquante six & le trente ans
dimanche de quinquagésime, à l'issue de Vêpres les membres
de la fabrique de l'église paroissiale de Mayenne, se
sont réunis dans une des salles du presbytère lieu
ordinaire de leurs séances, étoient présents
M. M. Fiéret, Grenier, Mégnier, Vial, Lombard et
Roux Curé,

Le conseil après les comptes réglés a procédé à l'élection
de son président et de son secrétaire, et ont été élus par
la voie du scrutin M. Fiéret. Président et M.
Roux curé secrétaire, lesquels ont accepté et signé

Bureau

Ensuite le Bureau suivant l'article 109 du décret

de 1809 a nommé des dignitaires par la voie du scrutin et ont été élus, M. M. Vial. Président -
Grenier trésorier & Roux curé, secrétaires lesquels -
ont accepté et signé les deux élections. Du bureau et
du conseil.

30 Mars 1896 P. Fiore
Jean-Baptiste Guin

1894
Renouvellement
trimestriel des
membres sortants

Le 20 avril dimanche de quinquagésime à l'issue de
séjour les membres du conseil de la fabrique
de l'Église de Meyrignac se sont réunis dans le
presbytère lieu ordinaire de leurs séances,
étaient présents M. M. Grenier, Mégnier, Lombard
& Roux curé

Après avoir arrêté les comptes de l'exercice de
mil huit cent cinquante sept, conformément au
décret du 30 septembre 1809, le conseil a
successivement procédé à la nomination de
deux membres en remplacement de M. M.
Jean Vial & Victor Lombard exerçant les
fonctions de Trésoriers depuis 1891 & ont été élus
par la voie du scrutin. M. M. Lombard - X le conseil a élu quinze membres
Yuzo, la messe dix-huit - +
Le conseil a ensuite procédé à la nomination de son
président & de son secrétaire, et ont été élus M. M.
Fiore - Président, & Roux curé secrétaire, lesquels ont
accepté & signé les deux élections. ci -

Guin messire Victor Lombard
annulé

M. Roux

1897
Conseil &
Bureau

Le an mil huit cent cinquante sept & le six-neuf
avril dimanche de quinquiesmo à l'issue de
répéter les membres de la Fabrique de
l'église de Meziennes se sont réunis dans une
des salles du presbytère lieu ordinaire de
leurs séances, étoient présents M. M.
Grenier, Messier Lombard, & deux curés

Le conseil après les comptes réglés a procédé
à l'élection de son président ^{du bureau} & de son
secrétaire & ont été élus par la voie du
scrutin M. Messier Président, & Grenier-
secrétaire qui ont accepté & signé en
Grenier MESSIER vudorombard

M. Messier

Nomination par
ordonnance
épiscopale du
19^{ème} 1897

Evêché de Valence

Nous Vicaires Généraux capitulaires,

le Siège vacant.

Nous ordonnance du 30 décembre 1897

Nous ordonnance du 27 janvier 1898

Attendu que le conseil de Fabrique de la paroisse de Meziennes
n'a pas procédé au remplacement de M. M. Lombard & Vial
membres sortants, à l'époque où le remplacement
devait être effectué, & que plus d'un an s'est écoulé
depuis cette époque;

Nous avons nommé & nommons par les présentes, membres
de la fabrique, Victor Lombard, & Antoine
Sejvet, Dominicains dans ladite paroisse, et réunissant
toutes les autres conditions voulues par la loi.

Secrétaire du Diocèse
le Siège vacant

Donné à Valence le 19^{ème} 1897

Signé
Chetani 1^{er} greffier

()

Tous VICAIRES GÉNÉRAUX CAPITULAIRES

Le Siège vacant.

Vu le Vœu du 30 Décembre 1809;

Vu l'Ordonnance du 29 Janvier 1818

Attendu que le Conseil de fabrique de la paroisse de Meymont, n'a pas procédé au remplacement de M. M. Lombard et Chal, membres sortants, à l'époque où ce remplacement devait être effectué, et que plus d'un mois s'est écoulé depuis cette époque;

Avons nommé et nommons par les présentes membres de la dite fabrique Victor Lombard, et Antoine Segnot, domiciliés dans la dite paroisse, et réunissant toutes les autres conditions voulues par la loi

Fait à Valence, le 10 8^{bre} 1817.

Christophe J. G.



Remplacement
Annuel
par défaut

En vertu de l'ordonnance de M. M. Lesvignes genl
Capitulaires du 19 fev 1897 qui nomme au
remplacement de M. M. Lombard Victor, & Viel genl
membres sortants, M. Victor Lombard, & Jean Antoine
Seyret, - qui acceptent, lesdits Lombard & Seyret
ont signé la présente nomination.

Meymanns le 23 fev 1897.

Vu par Lombard (J. A. Seyret)

1898

Conseil

11 avril

L'an mil huit cent quatre-vingt-huit le onze avril
dimanche de quinquiesme à l'issue des vêpres les membres
de la fabrique de Meymanns se sont réunis dans l'une
des salles du presbytère bien ordinaire de leur église
étaient présents M. M. Grenier, Meyrier-Lombard
Seyret & Roux Curé -

Le conseil après les comptes réglés a successivement
procédé à la nomination de son président et de son
secrétaire, et ont été élus par la voie du scrutin -
M. M. Roux Président, & M. Roux - Secrétaire
lesquels ont accepté & signé.

Bureau

Ensuite le Bureau lui-même l'art 19 du décret de
1809 a nommé ses dignitaires par la voie du scrutin -
et ont été élus, M. M. Meyrier - Président Grenier
trésorier & Roux - Secrétaire qui ont accepté &
signé. Vu par Lombard (J. A. Seyret) Grenier

Messies

R. Roux

1899

1 min.

Council

Le samedi huit cent cinquante neuf & le premier
 mai dimanche de quinquiesime, à l'issue des Vêpres
 les membres de la fabrique de l'Eglise de Meymannus
 se sont réunis en séance ordinaire dans le presbytère
 lieu ordinaire de leurs séances, étoient présents
 M. M. Grenier, Massier, Lombard, Soyset, & Nour Cuvé

Après les comptes réglés, le conseil a successivement
 procédé à la nomination de son président & de son
 secrétaire, et ont été élus par la voie du scrutin
 M. Fier président & M. Nour Secrétaire
 lesquels ont accepté & signé.

Bureau

1 min.

Entin le Bureau conformément à l'art. 19
 du décret de 1809 a pourvu au remplacement de M.
 Grenier membre sortant, & cela même a été réelect
 toujours séance tenante ont été nommés, M. Massier
 président, M. Grenier trésorier & M. Nour Secrétaire
 lesquels ont accepté & signé.

Meymannus le 1^{er} Mai 1899
 Grain uerrier O Lombard (Soyset)
 M. Nour

1860

15^e avril.

Conseil.

Amovables
Bureau

L'an mil huit cent soixante & le quinze^e avril Dimanche
de quatorzième à l'église des Vignes. les membres de la fabrique
de l'église de Merymans se sont réunis en séance ordinaire
dans le presbytère ~~leur~~ ordinaire de leurs séances, étaient
présents, M. M. Grenier, Maspicot, Lombard, Legoux &
Rouy curé

Après avoir arrêté les comptes de l'exercice de mil huit cent cinquante
neuf: conformément au décret du 30^e 7^{bre} 1809, Le conseil a
successivement procédé à la nomination de trois membres
en remplacement de M. M. Fiore, Grenier & Maspicot
exerçant leurs fonctions de fabriciens depuis 1814 et ont été
élus par la voie du scrutin M. M. Grenier, Maspicot -
& Fiore. qui ont accepté & signé.

1860
Dignitaires
du
Conseil

Le conseil s'est ensuite réuni à huis clos par la même voie à
l'élection de son président & de son secrétaire et ont été élus
M. Grenier Président & Rouy secrétaire qui ont accepté
& signé.

1860
Bureau

Ensuite le bureau conformément à l'art. 19 du
décret de 1809 a pourvu au remplacement de M.
Grenier trésorier, M. Rouy secrétaire & M. Maspicot président
et ont été nommés M. M. Maspicot Président du Bureau
M. Lombard trésorier, M. Legoux secrétaire -
qui ont accepté & signé les présentes statuts.

Merymans le 15 avril Dimanche de quatorzième 1860
Grenier Victor Lombard (président)

Maspicot Rouy

1861
Sept-avril
Elections

Le au huit cent soixante-un & le sept avril
dimanche de quinquades, à l'heure des Vêpres, les membres
de la fabrique de l'Eglise de Moyroux se sont réunis
en séance-ordinaire, dans le presbytère, (non ordinaire)
de leurs séances, sous la présidence de M. Grenier

Etait présents, M. M. Grenier président, Meppier-
Lombard, Seyrat & Rouy Curé

Après avoir arrêté les comptes de huit-cent-soixante
conformément au décret du 30 Juin 1809, le conseil a
provisé à la nomination d'un membre en
remplacement de M. Fille soumissionnaire, comme
il consta par la lettre du huit février, 1861. exerçant
les fonctions de fabriciens depuis le 13^e avril 1860
et a été élu par la voie du scrutin: M. Jean
Louis Seyrat

1861
Dignitaires
du
Conseil.

Le conseil séance-tenante a ensuite provisoirement par la
même voie, à l'élection de son président, & de son
secrétaire & ont été élus, M. Grenier président, -
M. Lombard trésorier, & Rouy curé secrétaire.

1861
Bureau

Suivante le Bureau conformément à l'art. 19 du décret
de 1809 a nommé ses dignitaires par la voie du
scrutin & ont été élus, M. Meppier président - M.
Lombard trésorier - & Rouy secrétaire.

qui ont accepté & signé: - Guina Messier

Vidoulard

(par Seyrat)

M. Meppier

Jean Louis Seyrat

(Signature)



Monsieur

Monsieur Breux, curé
à Meymans



Meymans, le 8 février 1861.

Monsieur le curé,

J'ai l'honneur de porter à
votre connaissance que depuis
quelque temps mon intention
était de ne plus faire partie
du conseil de fabrique de
l'Eglise de Meymans, veuillez,
en conséquence, je vous prie
me considérer comme étranger
à ce conseil et de ne plus
m'inviter à ses réunions.

Daignez agréer, Monsieur le
Curé, l'assurance de ma respectueuse
considération. De Wey

me considérer comme étranger
à ce conseil et de ne plus
m'inviter à ses réunions.
Daignez agréer, Monsieur le
Curé, l'assurance de ma respectueuse
considération. De Wey

De Wey

1861.

1862

Section

L'an mil-huit cent soixante deux & le vingt sept avril —
dimanche de quadsimodo, à l'issue des séjours les membres de
la fabrique de l'Eglise de Moymanus se sont réunis en
séance ordinaire au presbytère, lui ordinaire de deux
jeunes, sous la présidence de M^r. Grenier —

Étaient présents, M. M. Grenier, Mesnier, Saynes
Antoine Lombard Louis Saynes & Moyman

Après avoir arrêté les comptes de mil huit cent soixante-un
conformément au décret du 30 X^{bre} 1809, le conseil a procédé
à la nomination de son président & de son secrétaire, et
ont été élus par la voie du scrutin M. Grenier président
& M. Moyman secrétaire, lesquels ont accepté & signé

Bureau

1862

En suite le Bureau conformément à l'art. 109 du décret
de 1809 a nommé ses signataires par la voie du scrutin et
ont été élus M. Mesnier Président, M. Lombard
trésorier & M. Moyman - secrétaire qui ont accepté &
signé.

Moymanus le 27 avril 1862.

Grenier Mesnier Saynes

Lombard

Jean Louis Saynes

Moyman

1863

Conseil

Renouvellement
trienal

Le an mil huit cent soixante trois & le douze avril
dimanche de quinquagésime, à l'issue des Vêpres, les
Membres du conseil de fabrique de St. Eglise de
Meyronnes se sont réunis dans le presbytère
lieu ordinaire de leurs séances, étoient présents
M. M. Meffre Lombard - Secrétaire -
Leyret Louis & Rouy curé

Après avoir arrêté les comptes de l'exercice de mil
huit cent soixante deux conformément au
décret du 30 xbr 1809, le conseil a successivement
procédé à la nomination de deux membres
en remplacement de M. M. Victor Lombard
et Antoine Leyret, exerçant les fonctions de
fabriciens depuis 1857 et ont été élus par
la voie du scrutin M. M. Lombard - & Leyret
qui ont accepté & signé.

1863.
Dignitaires du
Conseil.

Le conseil, séance tenante a eu lieu la même par le
même voie à l'élection de son Président & de son Secrétaire
& ont été élus M. M. Leyret Louis Président qui a
accepté & signé. Rouy Secrétaire - demeuré.

1865
Bureau.

En suite le Bureau conformément à l'art. 17 du décret de 1809
a pourvu au remplacement de M. M. Meffre Président, Lombard
Trésorier, & Rouy curé Secrétaire, Membres sortant. ont été élus
Meffre Président du Bureau, et Lombard Trésorier &
M. Rouy curé Secrétaire.

Jean Louis Leyret Meffre

Jacob Lombard Trésorier

Abriçon

Rouy